

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT LES JOURNAUX DE PARIS.

Lyon, 26 août 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

Nous avons dit que le gouvernement suisse était impuissant, non seulement à rien créer, mais encore à rien résoudre; nous l'avons prouvé par des faits. Si quelque doute pouvait s'élever encore dans l'esprit des Suisses, assez disposés à croire à l'excellence du régime fédéral, les dernières délibérations de la diète pourraient enfin les convaincre que nous avions complètement raison. L'assemblée avait à résoudre la question des couvents d'Argovie, depuis si long-temps débattue sans qu'il ait été possible de s'entendre. Les discussions ont occupé plusieurs séances et n'ont amené encore aucun résultat; les états une fois prononcés ne veulent pas revenir sur leurs décisions, chacun se tient dans la ligne qu'il a d'abord adoptée, et il n'y a de majorité pour aucune proposition. Toutefois, les concessions d'Argovie ont réuni le plus grand nombre de voix; s'il veut faire une concession de plus, il obtiendra un vote définitif enfin favorable; s'il s'y refuse, tout restera dans le statu quo.

Nous n'avons pas à examiner ici si Argovie a tort ou raison; nous nous sommes prononcés dans le temps, quand la question a surgi. Nous l'avons cru et nous le croyons encore dans son droit, quand il ferme des couvents dont les religieux, au lieu de s'occuper d'affaires spirituelles, se mêlent à la politique et compromettent la tranquillité du canton par des conspirations. Ce que nous voulons constater, c'est l'impuissance du gouvernement qui ne peut pas même prendre une résolution. Un tel état de choses laisse aux partis toute leur action; les révolutions partielles se succèdent; la majorité va tantôt à droite, tantôt à gauche, détruisant un jour ce qui a été fait l'autre. Nous n'avons rien à y voir, si en somme le peuple est content, s'il se trouve heureux de ces alternatives qui remettent à chaque instant la liberté intérieure en question. Cet état peut durer tant que la paix se maintiendra; mais, nous le répétons, il serait extrêmement dangereux si la guerre éclatait en Europe, et les événements qui se pressent autour de nous ne nous permettent pas d'espérer que la paix puisse durer de bien longues années.

La neutralité de la Suisse n'est qu'un vain mot; serrée entre la France, l'Autriche et la Prusse, elle sera forcément envahie si le droit de se prononcer et d'agir pour telle ou telle puissance est laissé de fait à chaque canton. La Suisse, n'étant plus un boulevard pour personne, court risque d'être divisée entre les puissances, selon la situation géographique, le langage, les mœurs de ses divers cantons frontières; ceux de l'intérieur seuls pourraient espérer de se maintenir en corps. Il n'y a qu'un gouvernement unitaire qui la puisse sauver du péril qui la menace; c'est à elle d'y réfléchir et de voir s'il ne convient pas de sacrifier les amours-propres cantonnaires à l'indépendance générale.

Le gouvernement pontifical, aidé de l'inquisition, vient de prendre contre les juifs d'Ancone et de Sinigaglia des mesures spoliatrices qui ne sont plus ni de notre temps ni de nos mœurs. Plus nous réfléchissons à ce qu'elles ont d'illégitime, de cruel, plus nous restons convaincus que ce n'est pas véritablement une pensée religieuse qui dicte au gouvernement pontifical la persécution déchaînée contre les juifs. Le tribunal de l'inquisition a besoin d'argent, il veut se faire acheter des dispenses. Quand, à une époque de civilisation, de tolérance, une puissance remet en vigueur les lois barbares qui ont affligé le moyen-âge, il est permis de

croire qu'elle est guidée par les mêmes motifs, moins le vague sentiment d'une foi toute puissante alors, aujourd'hui éteinte, ou peu s'en faut.

Non, ce ne sont pas des hommes de vertu, pas des hommes de religion, ceux qui en Italie permettent tout, tolèrent tout, absolvent tout, et qui viennent aujourd'hui dépouiller une classe d'individus, en faire des parias dans la société, les emprisonner dans un quartier, briser toute relation d'amitié entre eux et les chrétiens, défendre à leurs enfants de sucer le lait d'une chrétienne. Ce ne sont pas les prêtres du Christ qui pria pour ses bourreaux; ce sont d'avidés spoliateurs qui battent monnaie sur la tête des juifs parce qu'ils ont amassé des richesses que l'on convoite.

Oùrez-nous le christianisme comme vous voudrez; qu'il soit le résultat de la révélation, ou qu'il soit le résumé des doctrines philosophiques manifestées, prêchées avant lui: dans l'un ou l'autre cas, vous ne le trouverez jamais commandant la persécution, faisant des distinctions entre les hommes. Mais ce n'est pas le christianisme qu'ils prêchent et qu'ils veulent ceux qui se font persécuteurs au 19^e siècle, c'est un catholicisme étroit, sans base fondamentale, sans but généreux, guidé par des passions mesquines.

Comment donc! la révolution française a conquis cette Italie dégénérée, elle a ouvert les cachots et fermé les tribunaux du saint-office, et voilà qu'un quart de siècle à peine écoulé depuis que nous avons ainsi brisé ces chaînes infâmes imposées à l'intelligence, à la raison, à la liberté, il se trouve des hommes assez osés pour ressusciter de vieilles chimères, pour opprimer des hommes en raison de la religion qu'ils professent!

Mais non; ce n'est pas là une question religieuse. Sur tous les points où la religion a été un motif de division, les hommes semblent disposés à s'entendre. En France, tous les cultes sont permis; en Suisse, en Russie, en Allemagne, le catholicisme et la réforme vivent côte à côte; dans le gouvernement anglais, assez peu tolérant en matière de religion, le catholicisme a obtenu de s'asseoir dans le parlement d'où il avait été repoussé long-temps. La Porte elle-même, qui ne reconnaît que Mahomet pour le prophète de Dieu, a permis aux chrétiens de Syrie d'adorer tranquillement leur Dieu, et c'est Rome qui vient aujourd'hui se montrer intolérante, persécutrice! Nous le répétons, elle veut battre monnaie; mais elle est encore guidée par une pensée politique. Quand le colonel Combe s'empara par un coup de main hardi du rocher d'Ancone, la liberté politique sembla renaître pour l'Italie; la liberté religieuse fut tout-à-coup rendue au culte hébraïque, et la nation juive, qui forme à peu près le tiers de la population d'Ancone, fut spontanément émancipée sans qu'il fût besoin de proclamer son émancipation.

Les patriotes qui avaient espéré en nous ont payé cher leur illusion d'un jour; mais ce n'était pas assez de leur avoir démontré l'inanité des espérances éveillées par la présence des Français, il fallait encore faire sentir aux juifs que nous n'étions plus là et qu'on pouvait leur reprendre ce que nous leur avions donné. Les ordonnances du gouvernement pontifical, les mesures de la sainte-inquisition sont donc une protestation contre l'occupation française, une réaction contre le mouvement que notre présence à Ancone avait imprimé à la pensée italienne. Il sera vrai de dire en Italie aussi maintenant que le ciel est bien haut et que la France est bien loin.

Nous savons tous les malheurs qu'entraîne la guerre, et nous ne voudrions pas y pousser inconsidérément le pays; toutefois, ne pensons pas que supporter les humiliations, les crimes de ses voisins, soit un bon moyen de maintenir la paix. Plus on se courbe devant l'orgueil, plus il grandit; plus on tolère la cruauté, plus elle se fait sentir, et il arrive toujours un moment où la pensée se révolte enfin contre l'injustice, où le bras saisit l'épée pour la punir. Ce moment viendra pour la France; il ne lui sera pas possible de supporter long-temps l'infâme conduite des matelots anglais; elle se souvient des mauvais traitements auxquels un capitaine marchand fut en butte, des brutalités exercées envers l'équipage d'un bateau de commerce, des menaces incessantes sur tous les points éloignés où les marins des deux pays se rencontrent. Il y a quelques jours, un officier anglais usait de violence envers un pilote de Bayonne, le forçait de rester à son bord, le contraignait de diriger son navire; il y a quelques mois qu'une scène du même genre, mais accompagnée de circonstances plus graves, se passait dans la rade du Havre. Dans la Manche, les pêcheurs anglais viennent draguer dans nos bancs d'huîtres; nos bateaux les chassent, et, s'ils saisissent les embarcations anglaises, le cabinet français les restitue. C'est probablement cette coupable tolérance, cette impunité, qui ont inspiré à un misérable assassin, ivre de gin sans doute, la pensée de prendre dans un jeu sanglant un de nos matelots pour une cible.

Il n'a que trop bien visé, et ce n'est là ni un acte de légèreté ni une erreur; car, après avoir manqué son premier coup, il a rechargé l'arme qui allait tuer un pauvre père de famille, et il ne s'est pas trouvé sur le bateau anglais un seul homme pour arrêter le bras de ce lâche assassin, pas une voix qui se soit élevée pour lui faire comprendre qu'il allait commettre un crime. De si coupables abus de la force ne sauraient se tolérer, et il arrivera indubitablement un jour qu'un officier français enverra une bordée à quelque insolent marin de la Grande-Bretagne, et cela aux applaudissements de la France tout entière.

Mais s'il est douloureux de voir des hommes civilisés oublier en pleine paix tout sentiment d'humanité et le respect dû aux autres nations, il est plus déplorable encore de voir un journal français, le *Journal des Débats*, déshonorer la presse de son pays en se faisant le défenseur, le champion de ceux qui assassinent nos matelots. Il crie à la barbarie parce qu'on se plaint, il traite de sauvages ceux qui réclament satisfaction avec cette énergie que donne l'indignation, il plaide la cause de l'officier anglais, il atténue sa faute. Il faut s'attendre après tant d'audace à voir M. Guizot aussi complaisant que le *Journal des Débats*, aussi peu ému, aussi disposé à fermer les yeux. Ce n'était pas assez d'avoir partout et en toute occasion humilié le pavillon français, on tolère, on justifie aujourd'hui le meurtre de nos nationaux. Cette lâcheté s'appelle de la civilisation; le mot est heureux, et nous serions étonnés qu'après cela le *Journal des Débats* n'invitât pas les assassins de grand chemin, les brigands de Terracine à venir chez nous exercer leur industrie sous la protection de la civilisation française. K.

Paris, le 24 août 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La nouvelle loi sur les sucres, votée dans la session dernière, a rendu nécessaire un règlement d'administration publique que le *Moniteur* publie aujourd'hui sous forme d'ordonnance royale. Cette

FEUILLETON DU CENSEUR DU 27 AOUT.

TRANSFORMATION.

Plusieurs dames étaient réunies dans un petit kiosque élégant du château de Frenel, à quelques kilomètres de Nancy. La conversation était fort animée, et des éclats de rire accueillirent fréquemment les paroles spirituelles et moqueuses de M^{me} de Frenel, la châtelaine du lieu.

Un jeune homme de vingt-huit ans à peu près, fort bien de figure, entra dans le kiosque. Après avoir salué les dames qui l'accueillirent avec une gracieuse familiarité, il s'approcha avec un empressement plein de galanterie d'une toute autre jeune personne, assise près d'une fenêtre, le bras appuyé sur le bord d'une magnifique jardinière, et aspirant le parfum des fleurs avec distraction.

— D'où vient donc, dit le jeune homme en s'inclinant, le nuage qui couvre le beau front de M^{lle} Aline?

— Ah! Monsieur de Landrol, reprit vivement M^{me} de Frenel, grondez-nous; c'est nous qui avons altéré la sérénité de ce joli visage. Ma petite cousine se range toujours du côté des opprimés; c'est un grand défaut dont vous ferez bien de la corriger quand vous en aurez le droit.

— Je parierais, dit M. de Landrol en se pinçant un peu les lèvres, qu'il s'agissait encore de Richard.

— Précisément; et vraiment ma petite Aline nous gâte notre joie. Isolée au fond de la Lorraine, contrainte par la chaleur tropicale qui nous accable de rester enfermées tout le jour, nous n'avons qu'une victime dont nous puissions rire innocemment, et cette enfant se fâche et nous fait un crime de ce plaisir.

— Eh bien! oui, ma cousine, reprit Aline dont les yeux se mouillaient de larmes de dépit, moquez-vous de moi tant que vous voudrez, prenez-moi pour point de mire de toutes vos plaisanteries si cruelles; mais vous ne m'empêcherez pas de dire que vous, si bonne, si indulgente ordinaire-

ment, je ne vous reconnais plus. J'avoue que je trouve affreux d'attaquer ainsi celui qui ne peut se défendre, et que je souffre lorsque je vous vois si impitoyable pour ce pauvre jeune homme.

— Mais, mon Dieu! je te demande un peu le grand mal que nous lui faisons en nous amusant à ses dépens. Est-ce notre faute? il est si sauvage!

— Timide, oui.

— Belle timidité, vraiment, et qui ressemble singulièrement à l'impolitesse! Il y a six mois que, retrouvant une fortune et un nom qu'il ne se soupçonnait pas, il arrive ici. Sa mère avait été une petite-cousine de mon mari; ce château lui avait été vendu par elle, et précisément c'était ici que le prodigieux Richard, fruit d'un mariage secret, avait vu le jour incognito. Il arrive donc, et, sentimental comme on l'est dans tout ce beau pays d'Allemagne où il a été élevé, rêveur comme Werther, il me supplie de me permettre d'habiter un an ce château, où il est né, où sa mère est morte. Emue, j'y consens; mais, à peine installé, il se fait remarquer par des excentricités sans nom. Il joue le misanthrope, s'enfoncé dans le plus profond des bois, néglige sa parure, et me fuit, et nous fuit tous comme si nous étions atteints de la peste. N'était-ce pas payer gracieusement notre hospitalité? Quelques amis viennent passer l'été avec moi; sa misanthropie augmente. Si on l'interroge, il reste muet. Si on sourit en le regardant, il lance un regard foudroyant et s'élance comme un fou hors du salon. S'il parle, ce sont de longues diatribes contre l'égoïsme des hommes. Devant les femmes, il attaque les femmes; il les dit légères, menteuses, traîtresses. Il n'y avait que deux partis à prendre: ou se fâcher et le chasser, ou s'en amuser. Le dernier était certainement le meilleur, car nous ne lui enlevions rien des charmes qu'il trouve dans cette retraite, et nous évitions l'ennui.

— Oui, vous l'évitiez en prenant pour plastron un pauvre jeune homme dont toute la vie n'a été jusqu'ici qu'une longue souffrance. Tenez, ma cousine, vous direz tout ce que vous voudrez; mais Richard, en retrouvant un nom, une fortune, ne retrouvait point une famille. Si, au lieu de vous blesser de ses étrangetés, vous aviez cherché à le consoler; si vous

lui aviez accordé une de ces affections de sœur qui font tant de bien à une âme brisée, sa misanthropie, au lieu d'augmenter, se serait peut-être adoucie. Si vous vous étiez montrée bonne pour lui, il aurait cru à la bonté de toutes les femmes. Si mon cousin s'était occupé de lui, s'il l'avait entraîné dans le monde, s'il l'avait forcé, en ami, en frère, à prendre part à leurs chasses joyeuses, à leurs plaisirs, il aurait cru à la bienveillance des hommes. Mais loin de là: il cherchait de l'affection, et vous ne lui avez montré que de l'esprit; il était triste, et vous avez ri; il avait souffert, et vous l'avez raillé... Et puis vous vous étonnez qu'il ait fui!

— Quel feu! s'écria M^{me} de Frenel en riant. Richard, que tu plains tant, est trop heureux d'avoir pour lui un si joli avocat. Seulement tu ne nous convertiras pas; tu n'es pas compétente pour cela. Pour toi seule il s'humanise; avec un mot tu le ferais courir au bout du monde; pour satisfaire le moindre de tes désirs, il se ferait tuer, je crois. Cela brusquement sans doute, sans grâce, sans t'adresser une parole flatteuse; mais tu lui sais gré de l'intention, cela suffit. Enfin, chose inouïe, depuis trois mois que tu es ici, il ne t'a pas adressé une parole blessante; donc tu dois avoir pour lui un grand fonds d'indulgence, et nous te pardonnons. Mais nous...

— En vérité, dit M. de Landrol en se penchant vers la jeune fille et en souriant d'une manière qui voulait être gracieuse et qui n'était que gauche, savez-vous que si j'étais jaloux... ou seulement si maître Richard n'était pas si original, je pourrais m'inquiéter...

— De quoi donc, monsieur? demanda vivement Aline.

— Eh! mais... de votre pitié... de l'intérêt qu'il vous inspire...

— Mon Dieu! monsieur, ne peut-on avoir un bon sentiment au cœur sans éveiller la malignité et les soupçons! En vérité, je commence à croire que M. Richard a raison et que les hommes sont encore plus méchants qu'il ne le dit.

La jeune fille avait prononcé ces mots avec une sorte de colère douloureuse, Landrol, surpris, n'osa répondre; et M^{me} de Frenel, qui connaissait

Chronique.

LYON.

Deux affaires jugées à huis-clos ont été soumises au jury dans l'audience du jeudi 24 août.

Il s'agissait d'abord d'un vol commis en 1839 dans la commune de Millery. Deux jeunes gens comparurent pour ce même crime devant les assises du Rhône au mois de mars 1840, et furent condamnés à la réclusion. L'accusé Poncet (Pierre), qui alors était en fuite, venait avant-hier purger sa détention. Aux débats, les charges qui pesaient sur cet inculpé ont paru s'affaiblir; aussi a-t-il été acquitté après une défense énergique de M^e Vachon.

Dans une autre cause de la plus révoltante immoralité, la cour a prononcé une condamnation à huit années de réclusion et à l'exposition contre le nommé Bontoux (Claude), ouvrier veloutier. Il était accusé de plusieurs attentats à la pudeur sur un enfant âgé de moins de onze ans.

Un procès dont nous avons déjà rendu compte deux fois revenait hier devant MM. les jurés. En 1842, une coalition d'ouvriers pour faire augmenter les salaires eut lieu dans les fabriques d'imprimerie sur étoffes de Pierre-Bénite. Un des ouvriers, qui avait refusé de se coaliser, fut attendu sur la grande route le soir au sortir de son travail; il fut frappé et maltraité avec tant de violence qu'il en résulta une incapacité de travail de plus de vingt jours. Poursuivis à raison de cet attentat, plusieurs ouvriers se virent infliger diverses condamnations. L'un de ces accusés, Rossat (Claude), après s'être long-temps soustrait aux recherches de la justice, s'est constitué volontairement prisonnier. Devant la cour, il n'a pu, malgré les efforts de M^e Mouillaud, éviter une condamnation, qui toutefois, par l'effet des circonstances atténuantes, s'est réduite à la peine correctionnelle de deux années d'emprisonnement.

Le sieur Piot (François), déclaré coupable de vol domestique dans une maison habitée et à l'aide d'effraction intérieure, a encore été condamné le même jour à sept ans de travaux forcés sans exposition.

Le parquet de Lyon instruit en ce moment une affaire très-grave de corruption d'employés et d'altération dans les expéditions délivrées par la régie des contributions indirectes. Il y a un an environ, le receveur d'un des bureaux d'octroi de la Guillotière disparut au moment où on venait de saisir la trace de fraudes nombreuses qu'il avait commises, et se réfugia en Suisse. L'extradition de cet individu aura sans doute été demandée, car il a été arrêté et ramené en France, et il est maintenant à la prison de Roanne, à Lyon. Par suite des révélations faites par cet homme, des mandats d'arrêt ont été lancés contre huit marchands de vins en gros de la Guillotière; trois d'entre eux ont été arrêtés, les autres sont en fuite.

L'un de ces derniers paraît plus compromis que les autres: il aurait servi d'intermédiaire entre les marchands et l'employé. Les fraudes commises par une coupable connivence, et qui présentent un fâcheux caractère, paraissent avoir été assez grandes pour amener dans les recettes un déficit dont la cause inconnue aurait éveillé les soupçons. Nous ne tarderons pas avoir de nouveaux renseignements sur cette affaire.

Nous avons reçu des renseignements précis sur le pied et la main de femme trouvés hier matin. Ces membres avaient été emportés de l'Hôtel-Dieu l'hiver dernier par M. Guignes, élève à l'école de médecine, et qui habitait dans la rue de la Préfecture. Ce malheureux jeune homme, attaqué d'une fièvre scarlatine, a été enlevé en trois jours dans le courant du mois de mars dernier. Le pied et la main étaient restés dans une caisse sur le balcon avec des caisses à fleurs. Les dames qui succédèrent à l'étudiant ne trouvèrent que long-temps après ces objets. Ne sachant qu'en faire et fort embarrassées, n'osant pas les porter à la rivière, elles les jetèrent par la fenêtre.

Hier a eu lieu au palais Saint-Pierre, dans la salle du Musée, la distribution des prix aux élèves de l'école de dessin et des beaux-arts et du cours de perspective et de géométrie. Une foule immense assistait à cette cérémonie, où l'œuvre des lauréats est présentée aux regards de l'assemblée en même temps que l'on proclame leur triomphe.

Les personnes qui n'étaient pas présentes à la distribution des prix peuvent également juger du mérite des élèves couronnés; leurs dessins restent soumis pendant trois jours à l'appréciation du public. Les classes de dessin et de perspective ont un intérêt spécial pour notre ville, et l'assemblée paraissait confondre dans ses applaudissements chauds et nombreux et les élèves et l'institution.

Bien que le quai Saint-Georges n'ait pas encore été reconnu et accepté par les ponts et chaussées, il n'en est pas moins livré à la circulation et très-fréquenté. Il nous semble que le moment serait venu de l'éclairer; il est impossible de laisser dans une obscurité complète un aussi long espace sans compromettre la sûreté des citoyens. Nous recommandons aussi à l'administration de veiller au maintien de la propreté dans ce quartier. Les habitants des anciennes maisons dont les pieds étaient baignés par la

elle se détournait avec mépris: j'étais pauvre... Si je tendais la main à un ami, il feignait de ne pas me voir et passait... Ma pauvreté, toujours elle, entre le monde et moi! Des amis, j'en avais un... il m'a renié le jour où il devenait puissant. J'ai aimé une femme, elle m'a dit qu'elle m'aimait, et elle s'est donnée à un vieillard riche!... Je vous le répète, toujours ma pauvreté s'est élevée comme une barrière entre moi et le bonheur. Aussi, le jour où l'on m'a dit: «Un mariage secret a uni ton père et ta mère. Ton père est mort en France, ton père est dans l'exil. Aujourd'hui, leur testament te reconforte; il te fait noble et riche.» Noble et riche! A ces mots, j'ai cru que je deviendrais fou, non pas que j'aie songé à choisir toutes les joies du monde que j'avais désirées avec des larmes, mais parce que je me suis dit: Je suis riche, c'est-à-dire indépendant, libre; je puis mépriser et fuir les hommes; je puis haïr les femmes après les avoir tant aimées. Ah! maintenant, en effet, ils viendraient volontiers tous à moi, parce que je me suis montré dédaigneux. Ils y viennent aussi par curiosité, pour observer mon visage et savoir pourquoi je suis si sombre, si brutal. Eh bien! je leur ai dit: Regardez, c'est vous qui m'avez fait ainsi. J'étais bon, j'étais confiant, je sentais dans mon âme des trésors d'amour. Ma bonté, vous l'avez nommée faiblesse; ma confiance, sottise; mon amour, folie. Aussi je suis guéri de ma bonté, de ma confiance, de mon amour. Je vous hais! je vous méprise! Je vivrai et je mourrai seul.

Vivre et mourir seul, dit Aline avec émotion et pitié, est-ce bien une vengeance? N'est-ce pas plutôt une souffrance sans nom que vous acceptez?... Vivre seul, monsieur Richard; n'avez pas un ami à qui confier ses pensées, ses desirs, ses espérances; n'avez pas une main à presser, un regard à chercher au milieu des indifférents; ne pas être aimé et ne pas aimer, cela doit être affreux.

C'est affreux, en effet! murmura Richard d'une voix brisée.

Et parce qu'un ami vous a trompé, vous vous défiez de tous les hommes; parce qu'une femme indigne vous a trahi, vous doutez de toutes les femmes. Ce n'est ni de la justice ni de la sagesse. Croyez-moi, vous avez pris une fausse route. Vous avez voulu paraître supérieur à tous en vous

jetant dans la singularité, et le monde vous a raillé pour vous prouver qu'il n'acceptait pas cette supériorité-là. Vous êtes orgueilleux, Monsieur Richard. Pauvre, vous l'étiez déjà; riche, vous l'êtes plus encore, et c'est là votre malheur le plus réel.

Richard leva un regard surpris sur la jeune fille qui se montrait si sévère et si grave, puis il inclina la tête avec une sorte de confiance et dit: — Ainsi... vous aussi vous me blâmez?

— Oui, sans doute, reprit vivement Aline; car je voudrais vous voir heureux, je voudrais surtout n'avoir rien à vous reprocher. Vous croyez vous venger: vous ne réussissez qu'à montrer votre égoïsme. Un cœur vraiment bon, vraiment aimant, consent à être dupe plutôt que de nier les bons sentiments des autres. Vous êtes noble et riche; eh bien! il y a des gens plus nobles et plus riches que vous qui seraient vaincus si vous vous montriez à nous tel que vous êtes, et non pas misanthrope par système et par obstination.

— Vous me croyez donc meilleur que je ne parais? demanda Richard en hésitant.

— Mon Dieu! oui, dit Aline en riant. J'ai tort peut-être; mais tenez, Monsieur Richard, vous avez souffert, et vous vous êtes enveloppé dans le manteau de la colère et de la dignité blessée. Si au contraire, chassant de pénibles souvenirs, vous étiez venu franchement, simplement, la main ouverte, vers ce monde qui, en vérité, n'a que les défauts que la civilisation lui impose; si, parmi tous ces hommes que vous éloignez par l'amertume de vos paroles, vous vous étiez choisi un ami de cœur, une de ces bonnes et franches natures que l'on rencontre encore, quoi que vous en disiez; si... vous aviez cherché une amie sans coquetterie, sans légèreté... et l'on en trouve aussi quand on veut bien chercher... dites, n'auriez-vous pas été heureux? Ce monde que votre conduite étouffe, et qui se venge de vos dédains en vous raillant, vous eût accueilli comme un des siens; vous ne lui auriez donné qu'une moitié de votre vie, et l'autre, consacrée à l'amitié, à l'amour, n'eût été qu'un long enchantement.

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

— Vous avez peut-être raison... Ah! il vous avez toujours raison, vous... Ce n'est pas comme ces femmes si frivoles...

Saône ont contracté la paresseuse habitude de jeter par la fenêtre toutes sortes de débris ou d'immondices; la rivière n'y est plus, mais les fenêtres y sont toujours.

— Un de nos compatriotes, M. Dunan, qui avait fait à l'Opéra-Comique un premier début couronné de succès dans le *Chalet*, vient de faire le second dans la *Dame blanche*; son succès a été encore plus complet cette fois, et comme chanteur et comme acteur.

DÉPARTEMENTS.

Dans la soirée du 19 août, un orage des plus violents a éclaté sur la vallée de la Bourbince. Tout a été inondé, et le canal du Centre a été rempli, quoique toutes les ventelles des écluses et des déversoirs fussent ouvertes. Heureusement le versant de la Saône a été épargné. (*Patriote de Saône-et-Loire.*)

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, un orage a occasionné un grand sinistre à Grury. La chaussée a été emportée. Les eaux, en se précipitant par cette énorme ouverture, ont détruit les bâtiments, les jardins et le moulin dont les débris et les meubles ont été transportés à des distances considérables. Il ne reste debout qu'un pan de mur lézardé. A la place du moulin on voit un trou plein d'eau, de quatre mètres de profondeur et d'un immense diamètre.

Ce moulin appartenait à M^{me} veuve d'Hérée, demeurant à Chalmoux. (*Idem.*)

— Philibert Moreux, domicilié au Mont-Saint-Vincent, s'est suicidé par strangulation le 8 de ce mois. On ignore les causes qui l'ont porté à cet acte de désespoir.

Le 11 du courant, le nommé Pierréson, âgé de dix-neuf ans, domicilié à Gueugnon, s'est donné la mort en se tirant un coup de fusil dans la tête. (*Idem.*)

— On écrit de Nismes, 22 août: « Samedi dernier, à sept heures du soir, M. Testé, ministre des travaux publics, est arrivé dans nos murs. »

— La chasse dans le département de Saône-et-Loire sera ouverte le 1^{er} septembre sur les terrains dont les récoltes seront enlevées.

— On nous assure que M. de Lamartine, depuis son retour de la chambre, travaille plusieurs heures par jour à un grand ouvrage historique qu'il méditait depuis plusieurs années et dont il prépare les matériaux. Ce travail serait à la fois l'histoire et le commentaire des plus grandes époques de la révolution.

— Les moissons sont pour ainsi dire terminées dans le département du Jura. La récolte des grains a surpassé les espérances des cultivateurs. Quant à la vigne, on croit généralement que le raisin aura de la peine à arriver à maturité.

— Les effets de l'orage de la nuit du 10 au 11 courant ont été vraiment prodigieux. De mémoire d'homme, dans certaines localités, on n'avait vu un événement pareil. Le petit village d'Aumont, situé entre deux collines, sur la route de Poligny à Dôle, dont le territoire n'est arrosé ni par un ruisseau ni par un torrent, s'est vu en quelques minutes submergé. Les maisons se sont trouvées inondées par dix pieds d'eau, et pour faire sortir les habitants, on a été obligé de forcer les barreaux des fenêtres ou de percer les plafonds.

La même route de Dôle à Poligny a été obstruée et couverte par cinq pieds de gravier et de terre entre Nevy et Souvans. Le courrier de Genève a failli être entraîné par le torrent qu'il n'aperçut assez tôt qu'à la lueur d'un éclair.

Le feu du ciel brûlait en même temps une chaumière au Deschaux, à Vaudrey et à Navilly. Enfin les moissons non récoltées ont été renversées, et les céréales qui avaient été coupées dans la journée furent entraînées au loin par les eaux pluviales. (*Album.*)

Nouvelles Diverses.

Il y a une trentaine d'années qu'un négociant de Dresde, étant tombé en faillite, imagina d'échapper à ses créanciers en se faisant passer pour mort et enterré. Il demanda un mort à un fossoyeur de la paroisse, qui lui livre, à beaux deniers, le plus frais et le dernier venu; le cadavre est introduit secrètement chez le négociant, qui le met dans son lit, lui définit le visage par deux coups de pistolet et s'esquive à toutes jambes vers la Forêt-Noire, où les amateurs de l'indépendance le reçurent brigand à bras ouverts. Il obtint le suffrage unanime.

Cependant la justice, au bruit des coups de pistolet, était descendue dans sa maison; on avait constaté le cadavre, on avait dressé un extrait d'inhumation. Il faut observer que le négociant ne s'était pas confié à sa femme; il espérait mourir pour elle comme pour ses dettes. La femme crut donc, après un deuil raisonnable, pouvoir se marier légitimement; elle se maria, et elle eut même plusieurs enfants. Plus tard, le premier mari, ayant fait d'assez bonnes affaires avec les bandits, revint à Stuttgart, reprit son nom, se maria, prétendit qu'il arrivait d'Amérique, et courut embrasser sa femme, qui le prit pour un spectre et l'envoya promener.

L'événement causa une sensation profonde dans le Wurtemberg; le second mari, sa femme et sa famille d'une part, le premier mari de l'autre, comptèrent plaider, lorsqu'on fit entendre au revenant que l'origine de ses nouvelles richesses ayant ouvert les yeux du gouvernement sur les motifs réels de son absence et rappelé le souvenir du meurtre inventif qu'il avait

commis dans la personne d'un cadavre, tout lui conseillait de se tenir coi et de prendre son parti, ce qu'il se hâta de faire avec une prudence digne d'un meilleur sort. Aujourd'hui les deux maris vivent à Stuttgart, chacun de son côté, l'un forcément célibataire et brigand en retraite; l'autre d'autant plus jaloux de sa femme qu'il n'a pas le reflet poétique d'une vie aventureuse et l'agrément de plusieurs balafres à travers la figure comme son rival.

— Le sieur X..., âgé de 34 ans, était, il y a peu d'années, consul de France dans une des principales villes de l'Adriatique. A cette époque, une dame G..., habitant la même ville, et à laquelle les hautes fonctions dont le sieur X... était revêtu inspiraient pleine et entière confiance, lui remit, à titre de dépôt, une somme de 20,000 fr., que des raisons de famille l'empêchaient de garder chez elle. Il parait que depuis cette époque la dame G..., malgré toutes ses réclamations, n'a pu obtenir la restitution de cette somme.

A toutes ses demandes l'ex-consul répondait qu'il ne savait pas ce qu'on voulait lui dire. Enfin, le sieur X... ayant été rappelé à Paris, la dame G... se décida à s'y rendre de son côté, et aussitôt arrivée, elle déposa au parquet de M. le procureur-général une plainte dans laquelle sont relatés les faits qui viennent d'être énumérés.

La chambre du conseil, saisie de l'affaire, déclara les faits pertinents, et pensa qu'il y avait lieu à suivre.

La chambre d'accusation, saisie à son tour, vient de renvoyer le sieur X... devant la cour d'assises de la Seine.

En conséquence, l'ex-consul vient d'être arrêté à son domicile, rue de Rivoli.

— On écrit de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), à la date du 15 août:

« Un malheur aussi affreux qu'inattendu vient de plonger notre ville dans le deuil et de faire trêve aux distractions et aux plaisirs dont elle est le théâtre à cette époque de l'année.

« Mercredi, 9 du courant, des Anglais s'étaient rendus avec d'autres étrangers sur les montagnes de la Catalogne pour faire la chasse à l'ours et à l'isard. Ils étaient accompagnés de montagnards exercés à cette sorte de chasse et de deux guides. La chasse s'était ouverte sous les plus heureux auspices; le produit en avait été abondant: on avait tué un ours et un isard.

« Le 12, vers les quatre heures du soir, l'escorte était à la poursuite d'un troupeau d'isards, lorsque des moutons, en broutant sur la région supérieure de la montagne, firent rouler des pierres. Les chasseurs se divisèrent pour les éviter. Un des Anglais qui en faisaient partie glissa dans sa course et heurta une pierre avec son fusil.

« La fatalité voulut que le coup partit: le malheureux étranger reçut la charge qui traversa son avant-bras gauche. Il fut aussitôt transporté à l'hospice, où le cortège désolé n'arriva qu'à une heure avancée de la nuit. Des messagers furent envoyés à Viella et à Bagnères-de-Luchon pour chercher du secours. Un chirurgien se rendit auprès du blessé. La blessure ne parut pas d'abord mortelle, mais quelques instants après la pâleur de la mort couvrit subitement le visage de ce malheureux qui ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Sa femme et ses filles étaient là; elles étaient venues pour assister à une course de montagne et à une chasse dont l'animation les charmait. Il est plus facile de comprendre que de peindre le désespoir de ces infortunées. Le corps de celui qui a si fatalement succombé vient d'être transporté dans notre ville, consternée par cet événement. »

— La statue de Napoléon vient d'être solennellement inaugurée à Bourbon-Vendée sur un des coteaux qui dominent la ville. L'inauguration a eu lieu le 15 de ce mois au milieu d'un grand concours de population.

— On écrit de Poitiers (Vienne): « Un malheureux journalier, père de deux enfants en bas âge, pressé par le besoin, avait commis un simple délit forestier. Condamné pour ce délit à une amende de 20 fr., et dans l'impossibilité de la payer, il allait expier sa faute par la prison, quand le nommé Berger, gendarme à Ayron, qui le connaissait depuis long-temps, se pressa de donner des secours à sa famille, et ouvrit une souscription pour couvrir l'amende à laquelle ce malheureux avait été condamné. Il le repêcha ainsi à sa femme et à ses enfants, et ajouta encore à ce premier bienfait en joignant aux 20 fr. recueillis par la souscription de quoi vivre pendant plusieurs jours pour toute la famille, jusqu'à ce que le travail leur soit venu en aide.

La conduite du gendarme Berger est trop honorable pour n'être pas citée.

Nouvelles Etrangères.

INDES ORIENTALES.

Il est positif que le colonel anglais Stoddard et le capitaine Canolly ont été réellement massacrés par ordre de l'ameer de Bokhara. On les a plongés d'abord dans un puits où chacun de dix-sept pieds de profondeur et de vingt-un de diamètre. Le colonel Stoddard a été battu avec des bâtons trois jours de suite; le 17, il a été décapité en présence d'une foule immense. Les fosses des deux patients avaient été creusées sous leurs yeux. L'exécuteur offrit ensuite à Canolly sa grâce s'il se faisait musulman. Canolly refusa, tendit le cou et reçut la mort. On voit encore les petites éminences qui signalent l'endroit où sont tombés les deux Anglais.

REPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTVIDEO, le 29 avril. — Rosas a organisé un corps d'environ 3,000 hommes pour renforcer son armée. On dit que c'est le gouvernement brésilien qui a fourni les fonds pour l'équipement. La veille, huit ou dix Français volontaires, s'étant trop avancés dans la plaine, ont été entourés et faits prisonniers par l'ennemi. Un Français, à la tête d'un détachement, a marché immédiatement à leur secours. Après une légère escarmouche l'ennemi s'est retiré; mais avant sa retraite il avait décapité les malheureux tombés entre ses mains. Leurs corps et leurs têtes étaient séparés et gisaient à l'endroit où ils avaient été désarmés.

Le gérant responsable, B. MURAT.

— Mon Dieu! je ne suis pas meilleure que les autres; mais seulement j'ai cru qu'il y avait en vous deux sentiments contraires, et j'ai voulu vous guérir de celui qui vous rend malheureux. Est-ce que vous ne voulez pas m'aider un peu?

— Si... si, vraiment, balbutia Richard troublé.

— Croyez-vous que je veuille augmenter les souffrances de votre imagination malade en vous entraînant dans une vie nouvelle sans être sûre que vous n'y rencontrerez pas de déceptions?

— Oh! non! Vous êtes bonne comme les anges, vous!

— Eh bien! un peu de courage. Changez quelque chose à vos habitudes, ne fuyez plus nos réunions.

— Moi!...

— Quel danger courez-vous? On s'étonnera d'abord, ensuite on s'y habituera. Quand vous vous sentirez faible, regardez-moi; venez à moi, je ranimerai votre courage.

— Vous!... vous!...

— Sans doute. Je tiens à honneur de vous rendre au monde. Essayez, et, dans quinze jours, je suis certaine que vos pensées seront moins tristes et votre vie plus douce.

— Je vous obéirai.

— Ah! quel bonheur! Eh bien, commençons. Donnez-moi votre bras et retournons au kiosque. Voici l'heure où l'on rentre au château.

— Quoi! dès ce soir?...

— Tout de suite, pendant que vous avez du courage.

Et Aline, redevenue enfant, passa son bras sous celui de Richard et l'entraîna vers le kiosque que l'on se disposait à quitter. Son arrivée, quand on la vit appuyée sur le bras du *Savage du Nord*, produisit grand effet. M^{me} de Frenel se pencha vers sa cousine et lui dit bas à l'oreille:

— Est-ce que tu te charges de l'approuver?

— Peut-être, répondit la jeune fille; mais, par pitié, ma cousine, n'allez pas détruire mon ouvrage.

— A tous, tu le veux: par amitié pour toi, je ne me moquerai pas de lui tant qu'il sera là.

(La suite à un prochain numéro.)

AU RABAIS.

Chez *Bouliou frères, libraires, quai de l'Hôpital, 118, et quai Saint-Antoine, 19.*

DE LYON A LA MER, par Alphonse B...
HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE, par M. de Barante, édition Ladvocat.
ŒUVRES DE LORD BYRON, traduction Pichot.
GUIDE DU VOYAGEUR A LYON, avec un magnifique plan-panorama.
Abonnement à la lecture des livres à 1 f. 50 c. par mois. On reçoit toutes les nouveautés. (43)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION DÉFINITIVE,
le 26 septembre 1843, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

UNE PROPRIÉTÉ

SITUÉE A SAINTE-FOY-LEZ-LYON,
Composée de maison bourgeoise et habitation de granger avec ses dépendances. Elle est cultivée en prés, luzernières, jeunes vignes, jardin, salle d'ombrage, grand nombre d'arbres fruitiers et espaliers, le tout en bon état et de bon rapport. Elle est d'une contenance de deux hectares huit ares environ. Il y a quatre prises d'eau.
S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Laval, notaire, ou, sur les lieux, à M. Sigaud, le propriétaire. (18)

ÉTUDE DE M^e BRUYN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE L'HERBERIE.

A vendre de suite.

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Grotte de la Balme, près de l'église,
Composée d'une maison bourgeoise et grangère, d'une remise et d'un clos attenant en vignes, luzernière, bois et carrière de pierres, etc.
S'adresser audit M^e Bruyn, notaire. (2075)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A CÉDER DE SUITE POUR CAUSE DE LONGUE ABSENCE,
UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 43,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr.
Ou pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9912)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N^o 165.

Le vingt-huit août 1843, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication

D'UN FONDS DE MARCHAND DE PARAPLUIES ET DE MERCERIE,
Situé à Lyon, grande rue de l'Hôpital, n. 16. (4538)

MÊME ÉTUDE.

On demande à emprunter à 5 p. 0/0 une somme de 55,000 fr. par première hypothèque sur des immeubles à Lyon de valeur de 100,000 fr., avec subrogation au privilège du vendeur. (4540)

AVIS AUX CAPITALISTES.

A VENDRE A L'AMIABLE,
ensemble ou séparément.

CINQ MAISONS

SITUÉS A DIJON (COTE-D'OR).
Les deux premières, admirablement placées pour le commerce aux angles du marché, rapportent, l'une 700 fr., et l'autre 900 fr.
Les trois autres, situées rue Quantin, sont louées en garni et rapportent 4,000 fr.
On donnera toutes facilités désirables pour les paiements.
S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, chez M. Ricourt, bottier, rue des Célestins, n. 9, et à Dijon, à M^e Mugnier, notaire, rue Proudhon, n. 22, ou à M^e Marchand, rue Adebart, n. 24. (2078)

A VENDRE.

UNE MAISON

A FRANCHEVILLE,
Située sur le chemin de Saint-Just, près de la route de grande communication.
Cette maison est composée d'une cave voûtée, rez-de-chaussée, premier et second étages, galetas sous le comble; elle a en longueur environ vingt mètres et huit mètres en largeur, y compris une remise qui s'y trouve adossée, un jardin clos de mur, un bon puits à eau de source intarissable.
Ladite maison a été bâtie en 1838.
S'adresser à M^e Pintarel, notaire à Sainte-Foy-lez-Lyon. (42)

A vendre.

UN FONDS D'HOTEL,
EN FACE DES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,
tout restauré à neuf.

Il contient vingt chambres, vingt-neuf lits, deux salles à manger; le tout en très-bon état. Il y a deux entrées.
S'adresser chez M. Pégnet, avoué, rue de la Monnaie, 14, à Lyon. (2180)

A vendre de suite.

fonds d'épicerie et droguerie
BIEN ACHALANDÉ,
Située sur la place principale d'un des faubourgs de Lyon.
S'adresser à M. Catin, tulliste, rue Projetée, à Vaise. (26)

A vendre.

une chienne de chasse anglaise

(PREMIÈRE RACE)

S'adresser rue de la Reine, n. 53, à l'entresol. (40)

A CÉDER.

un office d'huissier à Saint-Etienne (Loire),

AYANT UNE TRÈS-BONNE CLIENTELLE.

S'adresser à M. Barange, huissier, rue Saint-Jean, n. 42, à Lyon. (35)

A VENDRE D'OCCASION.

plusieurs lampes à gaz, une pendule, un baromètre genre gothique, huit glaces de différentes grandeurs, un comptoir avec sa banquette, un calorifère à dessus de marbre et un beau billard.

S'adresser au café des Deux-Colonnes, quai des Célestins, n. 1. (56)

A vendre,

dans une fort belle position de Lyon.

un fonds de café-restaurant

DES MIEUX ACHALANDÉS.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Genevay, liquoriste, rue Plat-d'Argent, à Lyon. (39)

A vendre.

BILLARDS MODERNES garnis par un nouveau système, avec **TABLES ET MEUBLES.**

S'adresser avenue de Saxe, n. 2, derrière le café du Grand-Orient, ou, au besoin, à M. Brossard, cafetier aux Brotteaux. (30)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.—7^e DIVISION MILITAIRE.

HOPITAL

MILITAIRE

DE LYON.

ADJUDICATION AU RABAIS

des denrées et objets de consommation

POUR L'EXERCICE 1844.

Le public est prévenu que le 14 septembre 1843, à midi, à l'hôpital militaire de la Nouvelle-Douane, aura lieu, en séance publique, l'adjudication des denrées et autres objets de consommation ci-après désignés, nécessaires pour l'exercice 1844, et qu'il sera reçu, séance tenante, des soumissions cachetées qui seront ouvertes dans la salle du conseil par le sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative dudit établissement, en présence de MM. les soumissionnaires, des officiers-de-santé en chef, et de l'officier-principal d'administration-comptable.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.

Viande (3/4 de bœuf, 1/4 veau ou mouton), le kilogr. le kilogr.
Fleur de farine, le litre.
Vin rouge vieux, ordinaire, le litre.
Vin blanc vieux, ordinaire, le litre.
Riz (dit bon courant ou rizou), le kilogr.
Vermicelle, le kilogr.
Pruneaux d'Agen, le kilogr.
Sel gris, le litre.
Lait, le litre.
Œufs (gros-seur moyenne), le mille.
Pois secs, le kilogr.
Haricots secs, le kilogr.
Lentilles, le kilogr.
Fagots, le cent.
Charbon de bois, l'hectolit.
Charbon de terre (dit gros grêle), les 100 k.
Huile à brûler, le kilogr.
Chandelles, le kilogr.
Axonge ou saindoux, le kilogr.
Tourteaux de lin, le kilogr.
Sangues saines et de réserve, le mille.
Orge en grains, le kilogr.
Farine d'orge, le kilogr.
Alcool à 33°, le litre.
Vinaigre blanc, le litre.
Vinaigre rouge, le litre.
Sucre blanc en pains nus (Lumps), le kilogr.
Miel blanc du Gatinais ou de Narbonne, le kilogr.
Miel jaune citron (provenance de Grasse), le kilogr.
Paille de couchage, les 100 k.
Grand linge à pansement, le kilogr.
Petit linge à pansement, le kilogr.
Charpie de fil, le kilogr.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou de plusieurs des articles ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacun d'eux.

On n'admettra à concourir à l'adjudication que des personnes qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les objets mis en adjudication.

L'adjudication sera tranchée en faveur du moins offrant; toutefois les marchés acceptés par M. l'intendant de la division ne seront définitifs qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance des autres conditions du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire, place Louis XVIII, 14, et au bureau de l'officier-principal, à l'hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.
Fait à Lyon, le 10 août 1843.

Le sous-intendant militaire, DE PONTBRIANT. (5915)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction.
— Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (3224—6322)

CAMP DE DESSINE.

Tout Lyon voudrait voir le camp et assister aux manœuvres des troupes qui le composent; mais la fatigue que l'on éprouve par trente-deux degrés de chaleur et la poussière dont on revient couvert rebutent beaucoup de personnes.

M. SCHMID, opticien sous le péristyle du Grand-Théâtre, a eu l'heureuse idée d'établir dans l'intérieur de la ville un **OBSERVATOIRE** convenablement placé pour embrasser toute la vaste plaine où les troupes sont campées. Il l'a rempli de fortes lunettes d'une très-grande étendue.

De là MM. les amateurs pourront voir, sans peine et sans fatigue, de la vue du camp dans tous les détails, et suivre avec précision toutes les manœuvres, bien mieux qu'ils l'étaient sur les lieux.

Son **OBSERVATOIRE** est située rue Magneval, n. 9, au 5^e, ou rue Bodin, maison Tranchant, n. 8, côte Saint-Sébastien, depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir. (23)

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

La Compagnie du Gaz de Lyon, ayant reconnu qu'un assez grand nombre d'industries ont à souffrir de l'heure trop matinale à laquelle le gaz est retiré, heure fixée cependant par son traité avec la ville, a pris des dispositions pour qu'à l'avenir cet éclairage puisse être prolongé jusqu'au soleil levé, depuis le 1^{er} septembre jusqu'au 30 avril. En conséquence, le directeur de ladite Compagnie a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 1^{er} septembre prochain, les abonnés au compteur pourront profiter de cette amélioration si désirée, et par conséquent prolonger leur éclairage pendant ces huit mois jusqu'à l'instant ci-dessus désigné. (7730)

COMPAGNIE DE DOURDEL ET MONTCALSON.

AVIS.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu vendredi 1^{er} septembre, à cinq heures du soir, chez M. Delorme aîné, rue Rempart-d'Ainay, 10, à Lyon. (41)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 19 c. p. 0/0 à 54 ans; de 9 fr. 28 c. à 59 ans; de 10 fr. 16 c. à 63 ans; de 11 fr. 20 c. à 67 ans; de 12 fr. à 70 ans; de 13 fr. 31 c. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7607)

PHARMACIE

A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N^o 25.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES, NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Afranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermignon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7148)

NETTOYAGE DE GANTS A 10 C. LA PAIRE.

BREVET D'INVENTION. PAR LA SAPONINE. ORDONNANCE DU ROI.

COMPOSITION CHIMIQUE avec laquelle on peut les nettoyer soi-même, sans les mouiller ni rétrécir, et sans altération de couleur. — On essaie avant d'acheter chez M^e Bergé, rue Saint-Joseph, à côté de l'église Saint-François, à Lyon. (3225—6326)

A DATER DU 21 AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 5 heures du matin. (7310)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR. (8778)

DU 21 AU 31 AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

à CINQ heures du matin. (7142)

AVIS.

M. VERNEY, marchand de tableaux, arrive en cette ville avec une belle collection de **TABLEAUX** dans tous les genres, **BRONZES, IVOIRES, ÉMAILS**, etc.
Ledit sieur Verney invite les amateurs à venir faire un choix. Il fait des échanges contre toutes sortes de marchandises ou objets.
S'adresser hôtel des Quatre-Chapeaux, chambre n. 17. (34)

AVIS.

On demande pour les BAINS DE PERRACHE un **GARÇON** connaissant parfaitement le service. (22)

avis important.

Le sieur BOIRON, revendeur de gages, rue Plat-d'Argent, n. 4, prévient les personnes qui auraient des objets mobiliers à vendre, tels que meubles, glaces, matelas, linge, hardes, tableaux, pendules, qu'elles peuvent s'adresser à lui. Il achète également les fonds de magasin et marchandises de toutes qualités, et fait des échanges. (44)

NOUVEAU RESTAURANT,

Rue Poulaillerie, 20, au 2^e, près l'allée des Images,

Et rue du Bois, 17, à Lyon.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus: potage, quatre plats au choix, demi-bouteille de vin vieux et trois desserts. Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue.

Salle séparée pour pension bourgeoise. Table à deux et à quatre heures. Prix modéré.

Déjeuners à 60 centimes de huit à onze heures: potage; un plat au choix ou deux plats sans potage, un carafon de vin. Bonne cuisine bourgeoise bien variée. Assortiment de vins fins. (2181)

CONSULTATIONS

GRATUITES POUR LES OUVRIERS

SUR LES MALADIES SECRÈTES.

Guérison en peu de jours des ÉCOULEMENTS les plus anciens.
Ces consultations n'ont lieu que de dix à trois heures, rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 5^e. (8757)

VÉSICATOIRES.

Depuis plus de vingt ans les médecins les entretiennent sans odeur ni douleur avec le **PAPIER D'ALBESPEYRES**, qu'il ne faut pas confondre avec les contrefaçons ou imitations. — Dépôts, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (3228—6315)

1 F. 20 C. ENGELURES. LE FLACON.

MIXTURE pour les guérir et s'en préserver, pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8202)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.